

LE JOUR, 1947
16 Août 1947

VARIATIONS SUR LA LOI ELECTORALE

La nouvelle loi électorale que l'on propose, c'est pour assurer avant tout, dans le vote, plus d'honnêteté ; (il y a aussi quelques raisons techniques).

Si l'on prend des précautions de tous les côtés, c'est parce qu'on se méfie de ses concitoyens et de l'Etat. Une méfiance de peau-rouge. Drôle de situation où il faut se défendre à la fois contre l'amoralité du gouvernement démocratique et du peuple souverain ! Mais la constatation du fait appelle un effort d'éducation pressant. Qu'est-ce en effet que le suffrage universel si l'absence du principe et si l'art du prestidigitateur en font leur affaire ? Mais il faut reconnaître que, d'un pays à l'autre, tout change ; l'institution démocratique et les hommes.

Pourquoi les citoyens, quand ils vont aux urnes en Suisse, en Angleterre, en Norvège, n'ont-ils pas peur les uns des autres et de l'Etat ? Dans ces pays et dans d'autres, la probité civique est à ce point en honneur qu'il est à peine besoin de contrôler le fonctionnement de l'opération. Question de moralité donc de mœurs et de formation.

Chez nous le mauvais exemple est venu de haut et de loin. Il a pris depuis longtemps un air équivoque de légitimité et de savoir-faire. Un régime politique astucieux et autoritaire va sans hésitation au suffrage universel quand il nourrit l'intention perverse d'en faire litière et de truquer le suffrage : « Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse » !

Ainsi les gens ont voté longtemps par ici sous réserve de la modification ultime de leur opinion par les soins paternels de l'Etat. On ne voit pas de plus bel hommage au mensonge, de consécration plus formelle de l'imposture. Mais de ce résultat étrange l'Occident porte largement la responsabilité. Pour imposer sa fiction, il s'est résigné aisément à voir la morale sacrifiée. Tout était de ne pas se faire prendre.

Ainsi les institutions de l'Angleterre (et de l'Islande avant elle) Ont fait le tour du monde sans que l'on sut jamais si vraiment elles s'acclimateraient tout à fait à partir du 40^{ème} degré de latitude, en descendant, jusqu'au niveau des tropiques et de l'équateur.

Répetons-le clairement un peu partout en Orient, l'éducation du citoyen, de l'électeur et du législateur, reste à faire.

On ne peut pas ne pas penser, sans en être touché, à la candeur méritoire d'un de nos concitoyens, parmi les plus militants, qui a fait du vote plural son cheval de bataille. On peut certes ne pas trouver dans le vote plural les avantages prodigieux que notre zélé concitoyen y découvre ; Il est permis même de penser de cette chose désuète que, si elle était possible, malgré les difficultés extrêmes résultant de la composition démographique du Liban, elle ne conduirait à rien ; mais ce qui frappe, c'est que ce vote plural, le gouvernement en a disposé pour son compte depuis vingt-cinq ou trente ans de telle manière qu'en définitive il s'est substitué à tous les docteurs, à tous les mandarins, à tous les diplômés, à tous les intellectuels, à tous les propriétaires et à tous les pères de famille du territoire.

C'est cela qu'il faut d'abord considérer ; en fait de vote plural, voter plusieurs milliers de fois, c'est brillant. On n'a jamais fait mieux nulle part.